

Éducation nationale – Dispositif national d'accueil

L'accueil en présentiel des élèves des écoles, collèges et lycées est suspendu à compter de ce vendredi soir. La semaine prochaine, les cours auront donc lieu en distanciel.

Le calendrier scolaire a été adapté. Les vacances scolaires débuteront désormais le vendredi 9 avril au soir et se termineront le lundi 26 avril au matin.

À la rentrée du 26 avril, seuls les élèves des écoles maternelles et primaires reprendront en présentiel. Les élèves des collèges et lycées retourneront dans les établissements le lundi 3 mai.

Les services de l'Éducation nationale et le corps enseignant sont pleinement mobilisés pour garantir la **continuité pédagogique**.

Parallèlement, grâce à la parfaite collaboration avec le président du conseil départemental et de nombreux maires, un **service d'accueil exceptionnel** sera mis en place pour les enfants des professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Sont concernés :

- les personnels des établissements de santé ;
- les personnels soignants ;
- les personnes participant au fonctionnement de la filière de dépistage et à la campagne de vaccination ;
- les personnels des établissements socio-médicaux (EHPAD, SSAD, etc.), des services de l'ASE et des PMI... ;
- les forces de sécurité (gendarmerie, police, pompiers), l'administration pénitentiaire et les polices municipales.

Au total, 69 écoles publiques et 12 collèges seront ouverts en fonction des besoins exprimés. L'accueil se fera dans le respect des règles sanitaires.

Enfin, pendant les vacances scolaires, plusieurs centres de loisirs seront mobilisés avec votre appui pour accueillir les élèves concernés.

Vous trouverez en pj l'ensemble des éléments communiqués par le directeur académique des services de l'Éducation nationale, et notamment la carte et la liste des sites ouverts.

Nouvelle phase de déploiement des mesures de freinage

Les mesures en vigueur dans l'Eure et 18 autres départements depuis le 20 mars seront appliquées dans l'ensemble du territoire métropolitain à compter de ce samedi soir à minuit et pour une durée de quatre semaines.

Les **motifs de sortie et de déplacement** restent encadrés dans les mêmes conditions :

- il restera possible de se déplacer, de se promener, de faire du sport, sans limitation de durée dans un rayon de 10 kilomètres autour de chez soi, entre 6h et 19h. En revanche, les rassemblements ou regroupements de plus de 6 personnes sur la voie publique resteront interdits ;
- l'attestation précisant le motif du déplacement sera exigée au-delà des 10 kilomètres ;
- après la fin du prochain week-end prolongé de Pâques, les déplacements inter-régionaux seront restreints à quelques motifs impérieux. La tolérance accordée ce week-end ne vaut

que pour rejoindre un autre lieu de confinement. Il ne s'agit en aucun cas d'une faculté accordée pour partir en week-end.

Les **attestations** sont disponibles sur l'application AntiCovid ou sur le site du Ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>.

Les forces de l'ordre vont poursuivre leurs **contrôles**. Les polices municipales doivent être également mobilisées dans ce but.

Déploiement de la vaccination

Au 31 mars, **près de 90 000 doses de vaccin** ont été administrées dans l'Eure dont 67 000 premières injections.

Au mois d'avril, grâce à une augmentation sensible des livraisons de doses, le rythme des vaccinations dans les 12 centres va s'accroître en passant ainsi de 9 000 doses injectées lors de la dernière semaine de mars à près de 14 000 prévues pour la dernière semaine d'avril.

Grâce à la mobilisation des pompiers et des équipes du centre hospitalier, un centre complémentaire a été mis en place le week-end dernier à Bernay et a pu vacciner plus de 1 200 personnes. Un tel dispositif sera mis en place ce week-end à Verneuil. Ce centre de grande capacité sera ensuite implanté à Évreux.

Parallèlement, la médecine de ville et les pharmaciens continuent de vacciner. D'ores et déjà, 11 000 vaccinations ont eu lieu en cabinet médical et en pharmacie.

Personnes éligibles

Depuis samedi dernier, toutes les **personnes de plus de 70 ans sont éligibles** au vaccin. Elles peuvent se faire vacciner soit dans un centre de vaccination, soit auprès de leur médecin traitant ou de leur pharmacien.

Les critères d'éligibilité s'élargiront progressivement. Ainsi :

- les plus de 60 ans pourront prendre rendez-vous à compter du 16 avril ;
- les plus de 50 ans à compter du 15 mai et les autres personnes majeures à compter du 15 juin.